

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

GRETA des Hauts-de-Seine (92)

OBJECTIFS

Permettre aux personnes qui ne possèdent pas l'ASSR d'obtenir un premier titre de conduite après la réussite à l'examen.

Permettre de valider la partie théorique du Brevet de sécurité routière (BSR) nécessaire pour suivre la formation pratique de la catégorie AM du permis de conduire (permis cyclomoteur).

CONTENU

Passer une épreuve portant sur les connaissances théoriques des règles de sécurité routière.

Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples. Il y a 20 questions, chacune précédée d'une séquence filmée.

L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu la note de 10/20 ou plus à cette épreuve.

TAUX DE RÉUSSITE

100% en 2023

PUBLICS

- Jeune adulte en insertion

DURÉE

De 1 h

DATES

Date de début : 15 janvier 2024

Date de fin : 01 décembre 2024

PRÉ-REQUIS

Sans pré-requis

- Ne pas être titulaire de l'ASSR (niveau 1 et 2)
- Avoir plus de 16 ans et moins de 21 ans
- Être non scolarisé ou être en contrat d'apprentissage

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
Attestation de Sécurité Routière
Obtenir une note au moins égale à 10 sur 20

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire à Choix Multiples (Q.C.M)
Se munir d'écouteurs pour la passation

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Passer un permis de conduire

FINANCEMENT

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Sécurité
- Transport, Logistique

CONTACT

inscriptionasr@gmail.com

RÉFÉRENT HANDICAP

Carole MARIE
contact@greta-92.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Il convient de se rapprocher du référent handicap afin d'échanger sur les aménagements qui pourront être mis en oeuvre en fonction de la situation du candidat.

